

**Transfert des entretiens d'orientation
(Sauce de Robien)
des Conseillers d'Orientation Psychologues
aux professeurs Principaux
C'est NON !**

Dernière trouvaille du ministère : On apprend par le BO n°47 du 21/12/06 que désormais **chaque élève de 3ème** bénéficiera d'"un entretien d'orientation". Ces « interrogatoires d'orientation » (puisque rendus de fait obligatoires pour les élèves) seront "conduits par le professeur principal en associant le cas échéant, selon une répartition qui sera jugée appropriée, les conseillers d'orientation psychologues et les autres membres de l'équipe éducative [...]". "Les autorités académiques apporteront aux acteurs du dispositif l'appui nécessaire pour permettre en particulier aux professeurs principaux de s'approprier une démarche d'entretien d'orientation [...]". Des séances d'information seront organisées au niveau du bassin ou du district pour mobiliser les acteurs sur ce dispositif, "avec l'appui des directeurs de CIO et le concours de partenaires extérieurs au système éducatif (en particulier des représentants des chambres consulaires, de CFA et de la région au titre de la formation professionnelle)".

Pour SUD Éducation, en dehors du fait qu'un entretien d'orientation digne de ce nom ne saurait être obligatoire ou systématique, cette nouvelle disposition est à dénoncer pour au moins trois raisons :

- 1) Le travail qu'assument déjà les conseillers d'orientation psychologues en collège en collaboration avec l'équipe éducative est complètement nié. Encore une fois, le gouvernement oublie l'existence du service public d'orientation, mais il est vrai qu'au rythme des restrictions budgétaires opérées, celui-ci n'existera effectivement bientôt plus.
- 2) Dans une période de remise en cause du temps de service et des conditions de travail des enseignants du second degré (via la modification des décrets de 1950, les suppressions de postes et l'augmentation des effectifs par classe), cet entretien se traduira par une charge de travail supplémentaire très significative pour les professeurs qui en auront la charge. Assurer cette tâche nécessite du temps, de la disponibilité et surtout, une formation rigoureuse et continue (connaissance de l'adolescent, du système éducatif, des métiers et du monde du travail, des techniques de l'entretien proprement dites, etc.).
- 3) Le rôle joué par les professeurs, et en particulier les professeurs principaux, dans le processus d'orientation des élèves du collège n'est pas à remettre en question ; mais ils sont moins à même d'apporter une information et un conseil objectifs à des élèves dont ils ont par ailleurs la charge au quotidien dans une relation pédagogique. Cette multiplication des fonctions et des rôles est incompatible avec le positionnement et le statut nécessaire pour mener des entretiens d'orientation dignes de ce nom.

Pour opérer ce transfert dans « les meilleures conditions » (Il s'agit, rien de moins ! du cœur de métier des COP) l'académie de Rennes a mis en place des stages à « public désigné » d'une journée. Ces volontaires désignés, inscrits d'office par leur principal préféré pourront ainsi maîtriser toutes les facettes de l'entretien individuel d'orientation.

De qui se moque-t-on ? On se demande vraiment pourquoi la formation initiale des conseillers d'orientation psychologues dure 2 ans ! Bien sûr, pour le sinistre de Robien, l'orientation se réduit à la seule maîtrise d'informations. Il s'évertue obstinément à refuser de reconnaître la dimension psychologique qui constitue pourtant l'élément central des véritables entretiens d'orientation tels que mis en œuvre par les COP.

Sud Education dénonce et refuse ce transfert de compétences. Il alimente la confusion entre les statuts et métiers des personnels de l'éducation. Il préfigure avec d'autres mesures radicales¹ qui se profilent, l'éviction pure et simple du service public d'orientation du sein de l'éducation nationale

- ◆ **Nous appelons les professeurs principaux à boycotter ces pseudo formations. Nous les invitons en outre à refuser de mettre en œuvre ces entretiens, ainsi qu'à refuser dans ces conditions d'accepter à l'avenir la charge de professeur principal en classe de 3ème**
- ◆ **Nous appelons les Conseillers d'Orientation Psychologues à refuser de participer à ces ersatz d'entretiens (et ce faisant à refuser de contribuer à leur propre suicide)**
- ◆ **Nous appelons les directeurs de CIO et les COP à refuser de participer à l'organisation et la mise en œuvre de ces formations.**

Ensemble, Professeurs principaux, COP, DCIO et tous les autres personnels de l'éducation

- **Opposons nous à la disparition programmée du service public d'orientation de l'éducation nationale, des COP et de leurs missions actuelles**
- **Opposons nous à cette nouvelle augmentation de la charge de travail des enseignants, au dévoiement de leurs missions.**

1/ Elaboration par P Lunel (délégué interministériel) d'un schéma national d'orientation et d'insertion professionnelle pour janvier 2007. Groupe de travail, animé par P.F. Gachet, au sujet des besoins de l'institution en matière de psychologie scolaire. Autre groupe enfin, animé par P. Chauvet sur l'information, l'orientation et l'insertion.